

Introduction aux Services sociaux d'urgence

Responsable du cours :

Justice Institute de la Colombie-Britannique – Formation en services sociaux d'urgence

Clientèle cible :

Nouveaux travailleurs des Services sociaux d'urgence

Description du cours :

Durée : 3 heures

Ce cours d'introduction donne une vue d'ensemble des Services sociaux d'urgence aux nouveaux travailleurs des SSU. Il est disponible sous la forme de guide d'autoformation et peut également être offert par un facilitateur. Les travailleurs des SSU doivent compléter les deux modules avant de s'inscrire à d'autres cours.

Objectifs du cours :

Module 1 : SSU de base

Lorsqu'ils auront complété ce module, les participants pourront :

- Définir les Services sociaux d'urgence
- Décrire les principaux services : alimentation, habillement, hébergement, enregistrement et inscription dans des situations d'urgence
- Décrire les services spécialisés : Services personnels, soins des animaux
- Identifier les dangers locaux
- Expliquer la gestion des situations d'urgence
- Discuter des relations entre l'équipe locale des SSU et les gouvernements municipaux, régionaux, provinciaux et fédéral
- Identifier les organismes partenaires des SSU

Module 2 : Préparation personnelle des travailleurs des SSU

Lorsqu'ils auront complété ce module, les participants pourront :

- Expliquer le slogan du Programme provincial d'urgence (PPU) : « Partager la responsabilité »

- Préparer un « sac prêt à utiliser »
- Pratiquer les principes des « soins pour les fournisseurs de soins »

Cours préalables :

Aucun

Genre de formation :

3 heures en classe ou 3 heures d'études personnelles

Taille de la classe :

Maximum 30

Emplacement du cours :

Dans votre communauté, facilité sous la forme d'un atelier offert par un formateur des SSU, un DSSU local ou désigné ou encore les participants peuvent travailler à leur rythme au moyen d'un guide d'autoformation

Point d'accès :

Emergency Management Division
715 McBride Blvd.
New Westminster, CB
V3L 5T4
Téléphone : (604) 528-5790
Télécopieur : (604) 528-5798
Courriel : emd@jibc.bc.ca
www.jibc.bc.ca/emergency/f-emergency.html

Commentaires additionnels :

Il est possible de commander le guide d'autoformation auprès de la Division de la gestion des mesures d'urgence ou de l'obtenir en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.jibc.bc.ca/emergency/f-emergency.html>